



ISSN 1724-0700

ISSN en ligne 2260-8087

Présentation

Maria Cristina Caimotto et Olivia Galisson

Université de Turin, Italie

La notion de *lingua franca*, qui se trouvera au centre de ce numéro, nous rappelle le rôle hégémonique qu'a joué le français dans le passé. Depuis près de trois siècles, cette langue est pour nous l'anglais, langue dominante, produit d'une suprématie d'abord militaire puis économique et plus généralement de la mondialisation (Crystal, 2003). Mais aujourd'hui en Europe, cette *lingua franca*, comme le disait si bien Umberto Eco en 2008, c'est la traduction.

La présence d'une langue dominante aussi forte que l'anglais signifie aussi que la demande de traduction augmente pour pouvoir communiquer avec les trois quarts de l'humanité qui n'ont pas recours à cette langue (Crystal, 2003) et que l'anglais est souvent utilisé comme langue de relais pour traduire entre deux langues différentes et peu diffusées. L'anglais est considéré comme une langue « hypercentrale », aux côtés d'autres langues « supercentrales » (Calvet 2007). Se joue alors un rapport de force plus subtil que ne voudrait le faire croire une vision trop simpliste des choses, en particulier grâce à la traduction.

Dans ce numéro, nous avons souhaité interroger les rapports de la traduction avec le pouvoir. Cette problématique, encore trop peu étudiée, est selon nous centrale en ce qu'elle permet de révéler des questions politiques et économiques qui demeurent à première vue invisibles, puisque le texte traduit se présente comme un consensus qui dissimule les conflits linguistiques, culturels, en un mot idéologiques (Guillaume, 2016) qui peuvent le traverser. L'une des premières notions qui peuvent venir à l'esprit quand on parle de pouvoir concerne la censure (Baker, 2006). Gambier (2002) définit d'ailleurs trois types de censure : celle qui est dictée par les autorités publiques, à savoir l'interdiction catégorique et le respect des règles institutionnelles, celle qui est causée par l'argent à cause de la présence d'un marché de plus en plus mondialisé et, pour finir, l'autocensure. D'une part, la domination de l'anglais peut être considérée comme une forme de censure, puisqu'elle limite la diffusion des textes écrits dans d'autres langues en imposant le modèle culturel anglo-américain (Bennet, 2007) ; d'autre part, la traduction peut devenir un instrument de lutte contre la censure, y apportant des idées nouvelles

dans la culture d'arrivée ou bien rendant explicite ce qui ne l'était pas dans le texte de départ (Pym, 2005).

Quand on parle de lutte et de conflits liés à l'activité traductive, on pense au travail de Tymoczko (2010 : 227-235) qui distingue les traducteurs « *resistant* » des « *compliant* ». L'analyse d'une traduction peut parfois permettre d'établir si le traducteur a cherché à rester neutre en mettant de côté sa propre idéologie ou bien s'il a choisi d'influer sur le message. Bien sûr, quand le contenu du texte est fortement idéologique, les traducteurs auront une plus forte propension à vouloir modifier le message. Il faut ici préciser que nous parlons de « traducteurs » et de « traduction » en prenant en compte toute forme de passage d'une langue à une autre et toute personne agissant dans ce processus de transfert, même lorsqu'il ne s'agit pas d'un traducteur professionnel. Cette précision est importante car les textes vecteurs de contenu idéologique sont souvent traduits par des personnes qui ne sont pas traducteurs de métier comme c'est le cas pour les journalistes, les activistes politiques, les personnes ayant un rôle dans le domaine politique, qui traduisent depuis leur langue vers celle qu'ils utilisent pour communiquer (voir le cas des rédacteurs de rapports pour le parlement européen). En fait, Cosmai (2014 : 111) explique :

It makes little sense to provide an abstract and generalised definition of EU translator, not least because the officials of the EU institutions' language services originate from a very wide variety of training and working paths, and their qualifications and skills cannot be reduced simply to knowledge of one or more foreign languages.

Au moment où nous rédigeons la présentation de ce numéro, le peuple du Royaume-Uni a montré sa volonté, à travers le référendum sur le Brexit, de sortir de l'Union Européenne. Cet événement a révélé au grand public les enjeux de pouvoirs liés aux choix linguistiques des pays et leurs politiques officielles de traduction et plus largement de la domination d'une langue sur les autres. Ce débat contient toutes les questions liées aux rapports qu'entretiennent traduction et pouvoir. La question de la langue anglaise et son inclusion officielle parmi les langues européennes est ainsi devenue un sujet de conversation même parmi ceux qui ne s'occupent habituellement pas de politiques linguistiques. Peu de personnes savaient en effet que même si le Royaume-Uni n'était pas le seul pays de l'UE à avoir l'anglais pour langue officielle, il était le seul qui avait choisi l'anglais comme langue de représentation à l'UE, car l'Irlande et Malte ont choisi le gaélique et le maltais. Le choix de ces deux pays était justifié par la volonté de redonner du pouvoir à deux langues qui ont été affaiblies par le passé par la domination de l'anglais. Le 27 juin 2016 Danuta Hübner, eurodéputée PPE, a affirmé que l'anglais ne serait

plus une langue officielle de l'UE après le détachement définitif du Royaume-Uni. Paradoxalement, signe de la complexité des rapports de pouvoirs qui se jouent ici, c'est justement la représentation de la Commission en Irlande, citant l'article 342 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui a réfuté cette affirmation dans un communiqué officiel publié le jour suivant (Morgan, 2016).

Il est donc difficile d'imaginer que l'anglais va disparaître de l'UE, même après la sortie du Royaume-Uni, mais ce débat linguistique révèle plusieurs des aspects liés aux thèmes traités dans ce numéro. « L'anglais est une langue relais pour les interprètes, qui l'utilisent comme pont entre deux langues moins fréquemment parlées, comme par exemple le hongrois et le gaélique » explique Morgan (2016). Il ajoute que « modifier le régime linguistique de l'UE serait très coûteux sachant que la traduction représente 1 % du budget annuel. Ainsi l'ajout d'une autre langue de travail ou le changement des combinaisons linguistiques entraînerait des recrutements supplémentaires et des années d'organisation ». Il s'agit ainsi d'un pouvoir qui dérive de l'économie et qui devient économique à son tour, puisque les coûts d'un changement de langue relais seraient trop grands. Ce débat nous rappelle aussi que l'anglais n'est pas devenu *lingua franca* à cause de la suprématie de l'Angle-terre mais surtout à cause de celle des États-Unis. Il n'y aurait donc à proprement parler aucune raison de modifier la situation actuelle de l'UE.

Traduire le pouvoir mais, aussi, le pouvoir de traduire. Quelles sont les conséquences, en termes de pouvoir, générées par la traduction ? Dans l'exemple européen que nous venons de décrire, il est possible d'affirmer que c'est plutôt le pouvoir de la traduction et la nécessité de continuer à traduire en maintenant en l'état l'organisation qui justifient la décision de garder l'anglais comme langue dominante à l'intérieur de l'UE. Il semblerait donc que la traduction garde encore un pouvoir considérable par rapport à ce que l'on croit généralement quand on pense à la domination de l'anglais (Guidère, 2008 ; Nowicki et al., 2010 ; Oustinoff, 2011).

Nous nous trouverons ainsi majoritairement dans le cadre de la Babel européenne qu'est la CEE et dont le E central doit nous rappeler, comme le fera Dardo de Vecchi, que c'est l'économie qui prime et que le multilinguisme est trop souvent au service des produits. Les contributeurs de ce numéro sur la « Traduction du pouvoir, le pouvoir de traduire » examineront des textes provenant de différents domaines : le droit, et en particulier la question de la place de la traduction dans l'interprétation des textes législatifs (Ferreri) ; la législation comptable, avec l'étude des conséquences de la non-traduction d'un terme en italien, en l'occurrence « *fair value* » (Maldussi) ; la science et la diffusion scientifique à travers une étude comparative des traductions de *Origin of species* de Darwin en France et en

Italie (Regattin) ; l'information avec la question de sa localisation dans le cadre d'une globalisation de sa diffusion (Devilla) ; la théorie de la traduction (Fissore).

Dans son article, Lorenzo Devilla s'intéresse au rapport entre information et idéologie et au rôle que jouent la manipulation et le transfert, conscient ou inconscient, de l'idéologie du traducteur. Son travail nous montre l'importance du marché dans la diffusion de l'information par les agences de presse. Les « infomédiaires » ne font ainsi que reproduire des dépêches d'agence pour les décliner de façon à intéresser un large public. Devilla traite aussi du recours à l'anglais comme « langue pivot », appelée aussi « langue relais », ou encore la langue « hypercentrale » qu'est l'anglais. Il propose une réflexion sur les nouvelles formes de production de contenu informatif dans une diffusion globalisée et synchronisée de l'information. Au sein d'organes de presse aujourd'hui mondialisés, le journaliste, qu'il soit correspondant, reporter ou rédacteur doit se faire traducteur et posséder des compétences linguistiques toujours plus importantes pour adapter, transposer des mots et des contenus.

Dans ce processus de « domestication des contenus », on peut observer que la traduction est présente dès la production du texte. Et c'est bien ce que nous montre également Silvia Ferreri dans son article sur les « Sources européennes et interprétation des textes plurilingues ». L'obligation de garantir aux citoyens européens l'accès aux textes juridiques dans leur propre langue a rendu nécessaire leur traduction dans toutes les langues de l'Europe, générant ainsi une augmentation vertigineuse du nombre des traductions. La rédaction de ces textes dans la langue de chaque pays reste donc théoriquement possible mais le recours à l'anglais comme langue de production a considérablement augmenté, donnant lieu à une hybridation de la langue de travail. Ferreri présente, à partir d'exemples précis, les difficultés engendrées par cette nouvelle forme de production juridique sous-tendue par la traduction, en ce qui concerne l'interprétation comparative et téléologique de ces textes.

À côté des cas soumis par Ferreri de traductions faites d'allers et retours entre les différentes instances énonciatrices et qui tiennent de la négociation, Danio Maldussi analyse un cas de « non traduction » dans lequel il s'agit davantage d'une forme d'imposition d'un concept et d'un mot. Son analyse prend place dans le cadre de la législation comptable, et en particulier dans celui de l'homogénéisation des instruments financiers, et prend pour objet l'introduction du terme « *fair value* » dans la terminologie et la tradition entrepreneuriale italiennes. Il nous rappelle que le fait de non traduire n'est jamais un acte anodin.

Conflits et consensus, à l'intérieur des textes traduits et entre leurs différentes interprétations, se retrouvent aussi dans l'analyse comparée de la traduction de *l'Origin of species* de Darwin en France et Italie, proposée par Fabio Regattin. Son étude, très fine et détaillée, qui prête une attention particulière aux aspects paratextuels des séries traductives, montre à quel point l'idéologie scientifique présente dans les deux pays a conditionné la réception mais aussi la traduction de ce texte fondateur. L'auteur nous montre comment les préfaces, les notes et les postfaces représentent un espace, parfois polémique, dans lequel se joue le pouvoir de ceux qui introduisent un texte dans une autre culture, particulièrement quand il est aussi riche d'enjeux idéologiques.

L'article de Valerio Fissore nous guide dans un voyage fascinant à travers la théorie de la traduction. Une théorie générale qui, comme le montre l'article, peut être extrapolée à partir de tout énoncé, depuis la plus simple unité d'un dialogue informel, jusqu'aux textes poétiques où la séquence discursive est le fruit d'un long travail qui doit être respecté par le traducteur pour le rendre dans la langue d'arrivée. Dans cet article, le pouvoir appartient au traducteur qui traduit et choisit, parfois de manière indue, d'imposer une autre textualité. On observe encore une fois que parler la question de la traduction fait naître des points de vue très différents. Ainsi, le travail de Tatiana Musinova ne porte pas sur la traduction de *textes* comme le théorise Fissore, mais observe différentes approches cognitives et leur influence sur la traduction.

Les articles de ce numéro nous montrent différents types de textes, appartenant au temps présent et au passé, qui peuvent être traduits, écrits dans une langue « non native », c'est-à-dire auto-traduits, ou bien à l'intérieur desquels c'est l'absence de traduction qui joue un rôle important. On voit donc comment le pouvoir peut prendre plusieurs formes : pouvoir de qui écrit, de qui traduit, de qui décide de ne pas traduire et pouvoir de la langue dominante et, en même temps, paradoxalement, pouvoir des autres langues et de la traduction elle-même. Nous sommes devant un réseau complexe de rapports que ce numéro pourra peut-être contribuer à rendre plus clair, et dont nous espérons qu'il pourra être l'objet d'un nombre d'études toujours plus important.

Bibliographie

- Baker, M. 2006. *Translation and conflict : a narrative account*. London and New York : Routledge.
- Bennett, K. 2007. « Epistemicide ! The tale of a predatory discourse » *The Translator*, vol. 13 issue 2, p. 151-169.
- Bielsa, E., Bassnett, S. 2009. *Translation in Global News*. London and New York : Routledge.

Cosmai, D. 2014. *The language of Europe. Multilingualism and Translation in the EU Institutions: Practice, Problems and Perspectives*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.

Crystal, D. 2003. *English as a Global Language*. Cambridge : Cambridge University Press.

Gambier, Y. 2002. « Les censures dans la traduction audiovisuelle ». *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 15, n° 2, p. 203-221. Guidère, M. 2008. *Irak in translation : De l'art de perdre une guerre sans connaître la langue de son adversaire*. Paris : Jacob Duvernet.

Guillaume, A. (éd.). 2016. *Idéologie et traduction*. Paris : L'Harmattan. Morgan, S. 2016 « L'anglais restera bel et bien une langue officielle de l'UE ». *Euractiv.com*. Traduit par Marion Candau. URL : <<https://www.euractiv.fr/section/langues-culture/news/english-will-remain-an-official-language-of-the-eu/>> [Consulté le 8 juillet 2016]

Nowicki, J., Oustinoff, M., Machado da Silva, J. 2010. *Traduction et mondialisation, Hermès La Revue*, n° 56, 2010/1. Paris : CNRS Editions. Oustinoff, M. 2011. *Traduire et communiquer à l'heure de la mondialisation*. Paris : CNRS Editions.

Pym, A. 2005. « Explaining Explicitation ». In : K. Károly, A. Fóris (eds). *New Trends in Translation Studies. In Honour of Kinga Klauy*. Budapest : Akadémia Kiadó, p. 29-34.

Tymoczko, M. (éd.). 2010. *Translation, Resistance, Activism*. Amherst : University of Massachusetts Press.